

INFORMATION / PRÉVENTION

# LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN



**Quels sont les risques ?  
Comment lutter ?**

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un insecte vivant dans les pins, qu'elle ravage, et qui peut causer de graves problèmes de santé sur les hommes et les animaux domestiques.

Ces nuisibles passent l'hiver dans leurs nids de soie blanche, bien visibles sur les branches des pins.

A partir de février (parfois plus précocement selon la météo), elles descendent des arbres, puis circulent sur le sol en processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose en papillons. De juin à septembre, à la tombée de la nuit, les papillons sortent de terre. Le mâle meurt après l'accouplement avec la femelle, qui va pondre entre 70 et 300 œufs sur une branche de pin, avant de mourir à son tour.

30 à 45 jours après la ponte, les chenilles éclosent, puis se couvrent de poils avant de construire leur nid en soie où elles passeront l'hiver, avant de recommencer leur cycle.

pin infesté, permet de capturer les chenilles processionnaires lorsqu'elles descendent pour aller s'enterrer.

DE JUIN À SEPTEMBRE :

**Poser des pièges à phéromone**, dans la zone infestée, permet la capture des papillons mâles, réduisant ainsi la reproduction et donc le nombre de futures chenilles.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :

**Poser des nichoirs à mésanges** qui sont friandes de chenilles processionnaires et contribuent donc à les éliminer.

**Retirer les nids vides**, car ils contiennent encore des poils urticants qui peuvent être transportés par le vent pendant plusieurs années.



## Comment lutter contre ces chenilles ?



Tant pour leur **pouvoir destructeur sur les pins** qu'elles colonisent que pour les **risques sanitaires**, les chenilles processionnaires représentent un fléau en constante progression, d'où l'impérieuse nécessité de les combattre.

Tous les moyens actuellement disponibles doivent être utilisés conjointement...

AVANT FÉVRIER :

**Retirer les nids** avant la descente des chenilles.

**Attention !** La personne qui effectue cette opération doit être parfaitement protégée : combinaison jetable, bottes, gants, lunettes, masque...

**Poser un Ecopiège**, autour du tronc de chaque

## Quels risques pour votre santé ?

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une **toxine hautement allergisante**, à l'origine de différentes **manifestations potentiellement graves...**

- Sévères démangeaisons et rougeurs sur la peau.
- Yeux rouges, douloureux et larmoyants.
- Eternuements, maux de gorge, voire gêne respiratoire.
- Hypersalivation, vomissements et mal au ventre.

ATTENTION !

Tout nouveau contact avec les chenilles processionnaires entraîne des réactions de plus en plus sévères, pouvant aller jusqu'au choc anaphylactique avec un risque mortel.

Les jeunes enfants et les personnes allergiques (et/ou asthmatiques) s'exposent aussi à ces réactions particulièrement graves.

# Que faire en cas de problème ?

En cas de contact, douchez-vous et lavez vos vêtements à haute température.

En cas de réaction allergique au niveau de la peau, des yeux, des voies respiratoires ou digestives, **consultez un médecin** sans tarder.

En cas de difficultés respiratoires graves, de vertiges, de malaise, ou si un jeune enfant a porté une chenille à sa bouche, **appelez le 15** immédiatement.

## Comment vous protéger ?

Ne vous approchez pas des chenilles ou des nids, et ne les touchez surtout pas.

Portez des vêtements longs et éventuellement des lunettes dans les zones infestées.

Évitez de vous frotter les yeux et de vous gratter en cas d'exposition.

Ne faites pas sécher du linge près des arbres infestés.

Lavez soigneusement les fruits et légumes du jardin.

Évitez de tondre la pelouse sous les arbres infestés.

Ne balayez jamais une procession de chenilles.

## Animaux domestiques : un risque mortel !

Les chenilles processionnaires sont **extrêmement dangereuses** pour les chiens, chats, chevaux, etc...

La toxine des chenilles peut provoquer des **dégâts irréversibles** : perte de la langue (avec des difficultés à s'alimenter entraînant généralement la mort) ou de l'œil, par nécrose.

En cas de contamination :

Arrosez l'animal, sans frotter.

**Consultez un vétérinaire** sans tarder.

Plus d'informations :

<http://www.fredonoccitanie.com/surveillance/la-processionnaire-du-pin>

<https://chenilles-processionnaires.fr>

